Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260330-2026_046-DE-AR

Bordereau de signat

2026_046 Convention MAD internat

Signataire	Date	Annotation
Frédérique MINSSIEUX	31/03/2026	**Action : Visa**
Thierry BEAUJOUAN	31/03/2026	**Action : Signature** Certificat au nom de Thierry BEAUJOUAN (Maire , COMMUNE DE GUIPRY-MESSAC) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 06 juin 2023 à 11:31 au 06 juin 2026 à 11:31.
Frédérique MINSSIEUX	31/03/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : PDF_34304 // Deliberations

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260330-2026_046-DE-AR

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	31	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 30 Mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 mars 2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DAVID Emilie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, GUILLOT Sandrine, LERAY Michel, MAUNY Odile, MENOUX Serge, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, VOLAND Christian, Mmes : ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria DIVET Chrystèle, GÉRARD Marie, LACHUER Maude, LE CORRE Maëla, MARTIN Alice, PAUMIER Vanessa, PENIGUEL Anne-Laure, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEREL Emmanuel, CHEVÉ Pierre-Henri, GIROT Charles-Henry, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel,

Absent(s) ayant donné procuration : MM : SAULNIER Thomas à M. BEAUJOUAN Thierry, VENET Clément à Mme LE CORRE Maëla

A été nommé(e) secrétaire : Mme ALONZO-BOUSQUET Claire

2026_046 – Approbation de la convention de mise à disposition de l'internat du collège Gaël Taburet à la Commune par le Département d'Ille-et-Vilaine et le collège

L'existence d'un internat de 64 places sur la commune, au sein du collège Gaël Taburet, offre une possibilité d'héberger des intervenants sur la commune à l'occasion de l'organisation d'évènements de grande ampleur. Pour cette raison, il a été demandé au Département, en sa qualité de propriétaire de l'équipement, et au collège, en sa qualité d'utilisateur, de consentir à la ville une convention de mise à disposition.

La convention prévoit la mise à disposition des chambres de l'internat représentant 64 couchages possibles. Elle prévoit que la commune s'assure d'une surveillance permanente des locaux pendant cette mise à disposition, qu'elle assure le respect des règles de sécurité et de circulation et qu'elle prévoit des équipements de protection de la literie. La convention autorise la commune à signer une convention de sous-occupation avec un tiers (une association par exemple) moyennant la reprise dans cette convention des dispositions de la convention initiale intervenant entre la commune, le département et le collège. La mise à disposition est consentie moyennant un prix de 5 € par lit et par jours d'occupation, que la commune peut refacturer au tiers auquel elle consent une sous-occupation.

DELIBERATION

Le Conseil municipal,

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 31/03/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260330-2026_046-DE-AR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Considérant l'intérêt d'optimiser l'utilisation des bâtiments présents sur la commune en organisant la mise à disposition de l'internat à la commune pour permettre l'hébergement de participants à des évènements de grande ampleur sur le territoire,

Sur rapport de M. Jean-Marc Gendrot, adjoint au maire délégué bâtiments,

Après en avoir délibéré,

A décidé, à l'unanimité :

- D'approuver la convention de mise à disposition de l'internat du collège Gaël Taburet par le Département d'Ille-et-Vilaine et le Collège Gaël Taburet ci-annexé,
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de l'internat du collège Gaël Taburet entre le 12 juin 2026 et le 15 juin 2026 annexée à la délibération ainsi que ses éventuels avenants, ainsi que toute convention de mise à disposition de l'internat répondant aux mêmes conditions, notamment financières, et leurs éventuels avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/03/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN